

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE

LES AIDES FINANCIÈRES À L'ACHAT

LE PRÊT A TAUX ZERO (PTZ)

Un coup de pouce sans intérêt

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un prêt sans intérêt accordé par l'État pour aider les citoyens français ou en situation régulière qui achètent pour la première fois leur résidence principale. Il permet de réduire le montant global du crédit immobilier.

Qui peut en bénéficier ?

Les primo-accédants, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années, sous conditions de ressources, en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la zone géographique du logement.

Quel est le montant du prêt ?

De 10 % à 50 % du prix du bien (hors frais de notaire), selon la zone et le type de logement. Le Prêt à Taux Zero doit être complété par un autre prêt (bancaire, PAS, etc.).

LE PRÊT ACCESSION SOCIALE (PAS)

Devenez propriétaire sans apport

Qu'est-ce que c'est ?

un prêt destiné aux ménages modestes souhaitant acheter leur résidence principale. Il peut financer jusqu'à 100 % du coût du logement, hors frais de notaire.

Qui peut en bénéficier ?

Les revenus modestes, souhaitant devenir propriétaire de leur résidence principale sous conditions de ressources, en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la zone géographique du logement (les mêmes plafonds que pour le Prêt à Taux Zéro).

Quel est le montant du prêt ?

Le Prêt Accession Social peut financer 100 % du logement (hors frais annexes), donc sans apport obligatoire. Attention, le Prêt Accession Sociale n'est pas cumulable avec le PTZ, MaPrimeRénov' ou les aides locales.

LE PRÊT ACTION LOGEMENT

Faciliter l'accès à la propriété des salariés du secteur privé

Qu'est-ce que c'est ?

Un prêt à taux très faible (1 %) destiné à aider les salariés du secteur privé à devenir propriétaires.

Qui peut en bénéficier ?

Les salariés du secteur privé non agricole, dans une entreprise de +10 salariés cotisant à Action Logement qui souhaitent devenir propriétaire de leur résidence principale.

Quel est le montant du prêt ?

Jusqu'à 30 000 €, remboursables sur 20 ans max. pour l'achat d'un logement neuf ou ancien (ou pour une construction). Le Prêt Action Logement ne peut pas financer l'ensemble du projet, c'est un complément à d'autres prêts (bancaire, PTZ, PAS...). Il n'est pas automatique, il faut le demander via son entreprise ou directement via Action Logement, avant la signature définitive de l'acte. Le montant peut être refusé ou limité selon le budget local d'Action Logement.

LE PRÊT CONVENTIONNÉ

Faciliter l'accès à la propriété des salariés du privé

Qu'est-ce que c'est ?

Un prêt immobilier accordé par des établissements bancaires ayant signé une convention avec l'État.

Qui peut en bénéficier ?

Il est accessible sans condition de ressources, ce qui permet à un large public d'en bénéficier

Quel est le montant du prêt ?

Il peut financer jusqu'à 100 % de l'achat et des travaux ou construction d'une résidence principale à un taux d'intérêt fixe ou variable avantageux, car plafonnés par l'État selon la durée du prêt. Le prêt peut durer jusqu'à 35 ans, selon l'accord avec la banque.

LE CSF, NOTRE PARTENAIRE FINANCIER

Notre partenaire financier CRESERFI, société de financement du CSF est à votre écoute pour établir la simulation bancaire à joindre à votre dossier de candidature. Ce partenariat vous donne accès à des offres exceptionnelles. Pour en bénéficier, prenez rendez-vous en agence ou en visio en scannant ce QR Code. Vous pouvez également demander les coordonnées de l'agence et du conseiller le plus proche à votre conseiller CDC Habitat lors de vos échanges pour préparer votre visite.



**TOUTES NOS OFFRES DE LOGEMENTS
DISPONIBLES À LA VENTE SUR
WWW.CDC-HABITAT.FR**



A propos de CDC Habitat

Opérateur global de l'habitat d'intérêt public, filiale de la Caisse des Dépôts et opérateur de la Banque des Territoires, le groupe CDC Habitat est un acteur majeur de l'habitat en France avec plus de 554 000 logements gérés sur l'ensemble du territoire, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Le Groupe s'attache à apporter à chacun une réponse adaptée à ses besoins et ce tout au long de sa vie, quelle que soit sa situation. Ses solutions d'habitat sont ainsi multiples et couvrent l'ensemble de l'offre immobilière résidentielle: logements sociaux ou très sociaux, logements intermédiaires et abordables, résidences étudiantes ou jeunes actifs, résidences pour seniors ou intergénérationnelles, accession sociale à la propriété, libre et à prix maîtrisé.